

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2014

Affichage : 13 octobre 2014

Dépôt en Préfecture : 31 octobre 2014

Publication : 31 octobre 2014

PRESENTS :

Loïc LEBERT – Laurence LEMORE – Bernard CLICQ – Isabelle COMTE – Marie-Christine CHAMPLON – Frédéric FEUTRY – Antoine BAMAS - Thierry ROCHER – Nelly MOUGEL – Isabelle HAMON – Philippe GAIN – Jean-Pierre ROY – Marie-Françoise LE CADRE - Christophe LE GAL

ABSENTS EXCUSES : *Florence FRANCOIS*

SECRETAIRE DE SEANCE :

Thierry ROCHER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

- Monsieur Thierry ROCHER est désigné secrétaire de séance.

43/2014 - Vente d'un délaissé de terrain rue Er Vréneqy

Dans le cadre d'une demande d'acquisition d'un délaissé de terrain - Rue Er Vréneqy (voir plan ci-joint).

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux, il est proposé aux membres du Conseil d'accepter la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée A 907 d'une contenance de 59 m² pour un montant de :

30 € le m² x 59 m² soit 1770 €.

Il est rappelé que tous les frais d'acte notarié, d'enregistrement, de géomètre, etc..sont toujours à la charge de l'acquéreur

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 2 abstentions (F.Feutry- I. Hamon),

- Accepte la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée A 907 d'une contenance de 59 m² pour un montant de 30 € le m² x 59 m² soit 1770 €.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision

44/2014 - Dénomination d'une rue - Z.A.LANN VRIHAN

Afin d'identifier les entreprises situées dans la Z.A. LANN VRIHAN pour qu'elles puissent avoir une adresse postale,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la dénomination d'une rue qui longe la parcelle N°A 1390 comme suit :

- *Impasse BIHAN.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée décide :

- de la dénomination de cette impasse communale à savoir « Impasse BIHAN »
- autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

45/2014 - Réforme Rythmes Scolaires (TAP)- demande de Financement CAF

Adoption du Projet Educatif Territorial 2014-2017

Dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires il est présenté aux membres du Conseil Municipal le projet éducatif territorial (PEDT) pour permettre à la Commune de Le Hézo de demander une participation financière de la CAF.

Il est précisé que cette participation est de 0,50 euros de l'heure et par enfant inscrit x 3 h par semaine.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le PEDT 2014/2017 ci-joint et de solliciter la participation financière de la CAF attribuée dans le cadre de ce dispositif.

Le conseil, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

46/2014 - Convention transmission électronique des Actes à la Préfecture du

Morbihan

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe avec la Préfecture du Morbihan pour la télétransmission de tous les actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Il est rappelé que cette procédure se fera obligatoirement par l'intermédiaire d'un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur soit pour le Hézo e-mégalis (syndicat mixte) chargé de la dématérialisation de toutes les collectivités membres de Vannes Agglo.

Il est précisé que e-mégalis est déjà désigné par délibération du 20 septembre 2013 pour assurer la dématérialisation des flux financiers et comptables, de l'archivage électronique et de la signature électronique pour la mise en œuvre du Protocole d'échange standard appelé (PES) à compter du 01/01/2015.

Par conséquent, il est indispensable de confier cette mission à e-mégalis pour avoir un seul prestataire concernant cette démarche de télétransmission des actes à la Préfecture à compter du 01/01/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de confier la mission de télétransmission à e-Mégalis
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à cette décision.

47/2014 - Mise à Disposition de la salle polyvalente - Séances de Qi Gong -

Fixation du tarif

Le Maire présente une proposition du professeur qui assure actuellement des séances de Qi Gong dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires (TAP) et qui souhaite organiser des séances pour l'ensemble de la population de Le Hézo à compter du 1^{er} novembre 2014.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour cette mise à disposition.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le tarif de 15 € par séance à verser à la commune par chèque à l'ordre du trésor public (paiement au début de chaque trimestre à compter du 1^{er} novembre 2014).

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- décide de mettre à disposition la salle de l'Estran au professeur de Qi Gong, Mme Jacqueline Ensèbe, pour un montant de 15 € par séance.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

48/2014 - Division et création de lots Z.A. Lann Vrihan - Honoraires

Géomètre

Le Maire rappelle la délibération prise en date du 8 septembre 2014 concernant la demande de subvention pour les missions d'études des travaux d'extension de la Zone Artisanale de Lann Vrihan, il est précisé aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de rajouter à l'étude globale la réalisation d'une 1^{ère} tranche pour un montant estimatif de 2 185 € HT soit 2 622 € TTC (devis et projet de division établis par Géo Bretagne Sud ci-joints).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de confier à Géo Bretagne Sud cette mission
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

49/2014 - Aménagement et échange de parcelles « le haut de Lézuis »

Le Maire informe l'assemblée qu'un schéma d'aménagement sera réalisé par le Géomètre - LE BRETON Bernard à RADENAC - pour le compte des Consorts LE JOUBIOUX parcelle B n°481, les Consorts LAPPARTIENT parcelle n° 730, et Madame LE CARDIET parcelle B n° 479.

Il précise que la Commune est propriétaire des parcelles B n° 475 et B n° 731.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter un échange à superficies constructibles égales entre la Commune et Mme LE CARDIET Marie-Françoise comme suit :

Mme LE CARDIET céderait 315 m² dans la partie Nord de sa parcelle n° 479 recevrait en échange la même superficie prise en bordure de route, à savoir : 147 m² dans la parcelle n° 731 et 168 m² dans la parcelle n° 475.

A l'issue de cet échange, Mme LE CARDIET pourrait solliciter une déclaration préalable pour détacher 2 ou 3 lots de terrains à bâtir (lots A - B et C) et la Commune pourrait engager la même procédure pour valoriser également un lot de terrain à bâtir (lot D).

D'autre part, dans la continuité, les Consorts LAPPARTIENT, associés à la Commune de LE HEZO, pourraient également vendre un lot de terrain à bâtir (lot E) - voir plan ci-joint.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Accepte la proposition citée ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

✚ Présentation et approbation des rapports d'activités de l'année 2013 :

- Le Golf du Pays de Vannes à Baden
- Le crématorium à Plescop
- L'aéroport Vannes Golfe du Morbihan
- le réseau urbain de transports collectifs
- le centre aquatique de Surzur
- la pépinière d'entreprise CREALIS
- Le Très Haut Débit
- le bilan annuel du PLH pour l'année 2013
- le rapport d'activités 2013 de la salle de musiques actuelles l4Echonova qui est régie par la R.E.M.A.
- Le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.
- Syndicat d'Energies du Morbihan
- S I A G M
- S I A E P
- KICÉO

Il est précisé aux membres du Conseil que tous les documents (CD Rom compris) sont à leur disposition en mairie.

Pour clôturer la séance, Le Maire a donné la parole à Isabelle HAMON. Elle annonce qu'elle quitte le Conseil Municipal de Le Hézo à la suite de son déménagement à Berric.

« Je n'ai plus de légitimité à siéger dans le Conseil Municipal alors que j'habite dans une autre commune ; Toutefois, j'apporterai mon soutien et mon expérience pour l'organisation des festivités notamment pour la semaine du Golfe à Le Hézo ».

La séance est levée à 20h50.

A la demande du Maire, le conseil s'est terminé à huis clos pour aborder un sujet confidentiel et sensible. Pour en débattre, Loïc LEBERT avait invité la présidente de l'association « Le Dire », Mme Josiane JEHANNO.

Cette association basée à Vannes, rue Victor Hugo, à la Maison des Adolescents a pour objet l'accompagnement, l'aide, la prévention santé et le soutien des familles confrontées à la dépendance et l'addiction des jeunes. Le Maire souhaitait sensibiliser son équipe d'élus sur ces problèmes de dépendances et solliciter leur vigilance.

Le Hézo, le 03 novembre 2014.

Le Maire,
Loïc LEBERT



***Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le lundi 15 décembre 2014 à 19h00***

*Validé par le secrétaire de séance Th. ROCHER
le 11/11/2014*

